

Tableaux 1 Charge pondérée totale du toit,

w = neige + pluie + poids sur le toit (kPa)

Pente du toit à	pignon À l'abri du vent	Exposé au vent
4/12 (18.4°)	$w = 0.75S_s + 1.2S_R + 0.3$	$w = 0.56S_s + 1.2S_R + 0.3$
3/12 (14.0)	$w = 0.96S_s + 1.2S_R + 0.3$	$w = 0.71S_s + 1.2S_R + 0.3$

Remarques sur les tableaux 2 et 4

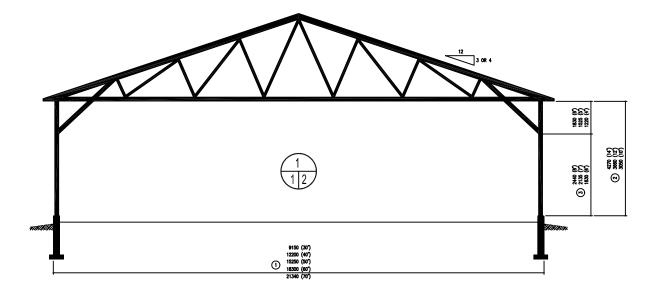
- L'épaisseur de la neige au sol (Ss) et la pluie (SR) sont indiquées dans des tableaux de l'édition de 1995 du Code national du bâtiment du Canada.
- 2. Pour une pente de toit de 4/12, on présume que le toit est un toit métallique lisse ne présentant pas d'obstacle aux éboulements de neige. Pour les zones du toit se trouvant au-dessus de la noue et pour les garde-neige ou autres obstacles aux éboulements de neige, n'utiliser que les formules d'ajustement de 3/12 (14°).

TABLEAUX 2 Calcul des colombages jumelés au niveau de l'aisselier, à 2 440 mm (8 pi) d'entraxe

Stud Wall Height, mm (ft) 2	1/10 de la charge éolienne horaire maximmum (q (kPa))					
	2 s 38 x 89 (2 s 2 x 4)	2 s 38 x 140 (2 s 2 x 6)	2 s 38 x 184 (2 s 2 x 8)	2 s 38 x 235 (2 s 2 x 10)		
3050 (10)	0.29	0.59	0.88			
3660 (12)	0.21	0.42	0.63	0.94		
4270 (14)		0.32	0.47	0.70		

TABLEAUX 3 Calcul des colombages intermédiaires sans aisseliers

	Hauteur du mur à colombages, mm (pi)	Charge pondérée maximale sur le toit : neige+pluie+poids du toit						
Portée de la ferme de toit, mm (pi)			● 610 mm 4")	colombages (33		colombages (4	● 1220 mm 8*)	
		38 x 89 (2 x 4)	38 x 140 (2 x 6)	38 x 89 (2 x 4)	38 x 140 (2 x 6)	38 x 140 (2 x 6)	38 x 184 (2 x 8)	
9150	3050 (10)	4.50		3.08		6.44		
(30)	3660 (12)	2.88		1.97	7.26	4.85		
	4270 (14)	1.92		1.31	5.45	3.64		
12200 (40)	3050 (10)	3.38		2.31	7.24	4.83		
	3660 (12)	2.16		1.47	5.45	3.64	6.81	
	4270 (14)	1.44			4.09	2.73	5.59	
15250 (50)	3050 (10)	2.70		1.85	5.79	3.86	6.52	
	3660 (12)	1.73	7.05		4.36	2.91	5.45	
	4270 (14)		5.27		3.27	2.18	4.47	
18300	3050 (10)		7.79		4.83	3.22	5.44	
(60)	3660 (12)		5.88		3.64	2.43	4.54	
	4270 (14)		4.39		2.73	1.82	3.73	
21350 (70)	3050 (10)		6.68		4.13	2.75	4.65	
	3660 (12)		5.03		3.11	2.07	3.89	
	4270 (14)		3.76		2.33	1.55	3.19	



- 1. Portées optionnelles des fermes de toit. Consulter le fabricant des fermes pour connaître la conception et l'espacement requis afin que celles-ci puissent résister à la charge locale neige + pluie + charge permanente du toit (voir l'édition de 1995 du Code national du bâtiment du Canada).
- 2. Hauteurs optionnelles des murs.
- 3. Dimensions correspondantes des aisseliers

EXEMPLE:

Calculer des colombages jumelés à même de résister à la charge éolienne sur un mur à colombages renforcé par des aisseliers, et calculer l'espacement d'un colombage simple intermédiaire correspondant à même de résister à la charge totale du toit.

Éléments fournis - Entrepôt situé à London, en Ontario, avec des murs à colombages à aisseliers de 4270 mm (14 pi) de haut. La portée des fermes de toit est de 18300 mm (60 pi).

- Étant près d'un brise-vent d'épicéas, le bâtiment est protégé du vent.

Étape 1:

Déterminer la charge éolienne et la charge du toit pour London, en Ontario, à partir de l'édition de 1995 du Code national du bâtiment du Canada : Épaisseur de la neige au sol Ss = 2.4 kPa

1 jour de pluie SR = 0.4 kPa

1/10 q horaire du vent = 0.34 kPa

Étape 2:

Déterminer les dimensions des colombages jumelés à aisseliers à 2440 mm (8 pi) d'entraxe, en se fondant sur le vent.

Consulter le tableau 2, à la hauteur du colombage de 4270 mm (14 pi), première colonne. La troisième colonne donne une charge éclienne sécuritaire maximum de q = 0,32 kPa, ce qui n'est pas tout à fait sécuritaire pour London (q = 0,34). Par conséquent, consulter la quatrième colonne, qui donne q = 0,47, ce qui est sécuritaire. La quatrième colonne précise qu'il faut deux colombages jumelés de 38 x 184 mm (2 x 8 po) qu nivegu de chaque

Étape 3:

Déterminer l'espacement des colombages intermédiaires entre le contreventement.

Calculer la « charge pondérée totale du toit ». Dans le tableau 1, la formule appropriée est

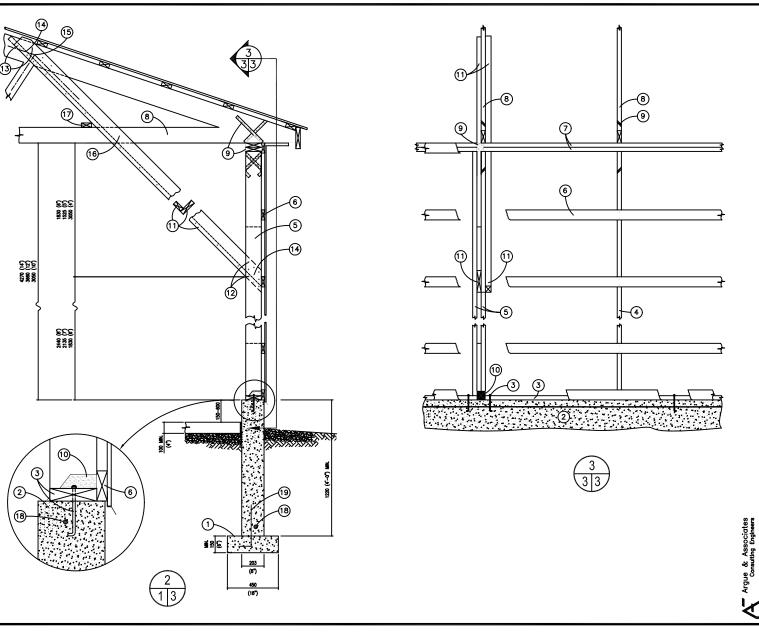
Les colombages intermédiaires doivent être de la même largeur que les colombages à aisseliers (étape 2). Par conséquent, utiliser des colombages de 38 x 184 mm (2 x 8 pa). Consulter le tableau 3. Des colombages de 38 x 184 mm (2 x 8 pa) sont sécuritaires pour une charge du toit maximum de 3,73 quand ils sont espacés à 1220 mm (48 pc) d'entraxe. Remarquer aussi que les colombages et les fermes doivent être alignés verticalement. Remarquer que les colombages doivent être espacés à 610 mm (24 po) d'entraxe si l'isolation du bâtiment doit être faite pendant où après la construction.

SYM	RÉ	/ISION		vérifié par	DATE	APPROUVÉ PAR
CANADA SERVICE DE PLAN				Détai	Sectio Is de st	
CONÇU	PAR:	JET	DATE	DEC. 19	99	PLAN
DESSIN	É PAR:	JBA	RÉVISE	1		0244
COURTER SAME COURTER			$\overline{}$			8314

FEUILLET 2 DE 4

Argue & Associates Consulting Engineers

CHECKED



- 1. Semelle de béton, en-dessous de la ligne de gel si le sol est susceptible de se soulever sous l'action du gel.
- 2. Fondation de béton de 200 mm (8 po).
- 3. Lisse de 38 mm (1 ½ po). Boulons de scellement de ½ po de chacun des côtés des colombages jumelés à 2 440 mm (8 pi) d'entraxe et à mi-chemin entre
- 4. Colombages simples sous chaque ferme 8. Voir le feuillet 2 pour consulter les tableaux de conception des colombages et un exemple de calcul des colombages.
- 5. Colombages jumelés au niveau de chaque aisselier à 440 mm (8 pi) d'entraxe. Entretoises de 38 mm (1 ½ po) entre les deux, en haut et en bas.
- 6. Lattis de 20 x 89 mm (1 x 4) à 610 mm (2 pi) d'entraxe. Faire un lattis de 38 x 89 mm (2 x 4 po) si les colombages sont à 1220 mm (4 pi) d'entraxe.
- 7. Deux sablières de 38 mm (1 ½ po), joints décalés à 2440 mm (8 pi) d'entraxe.
- 8. Fermes de toit en bois menuisé à 4 880, 813 ou 610 mm (48, 32 ou 24 po) d'entraxe. Se référer au fabricant pour l'espacement, l'appui latéral et autres exigences.
- 9. Étrier à solive double avec bras étendus à 45 à la sablière, à la ferme et au colombage, clous à béton spéciaux de 1 ½ po par tous les trous poinconnées au préalable et dans la charpente. Utiliser deux croisés au niveau de chaque colombage jumelé avec aisseliers à 2440 mm (8 pi) d'entraxe. Utiliser un depuis l'intérieur seulement qu nivequ des fermes intermédiaires.
- 10. À l'aide d'un étrier à solive double : colombage jumelé sur la lisse à 2440 mm (8 pi) d'entraxe.

 11. Aisselier de 38 x 140 mm (2 x 6) et renfort de 38 x 89 mm
- (2 x 4) aux colombages jumelés 5. Encocher le renfort à 38 mm (1 ½ po) dans la trajectoire d'un colombage et des membrures de ferme correspondantes. Clous vrillés de 102 mm (4 po) à 300 mm (12 po) d'entraxe, de l'aisselier au renfort.

12. Nombre de clous vrillés de 102 mm (4 po) (double cisaillement) à travers les colombages et l'aisselier, comme suit: Dimensions des colombages jumelés Nombre de dous de

(Voir le tableau 3, feuillet 2)	chaque côté		
2-38x 89 (2-2x4) 2-38x140 (2-2x6)	2 3		
2-38x184 (2-2x8)	4		

13. Nombre de clous vrillés de 102 mm (4 po) à passer à travers l'aisselier et à riveter à la membrure supérieure de la ferme, comme suit :

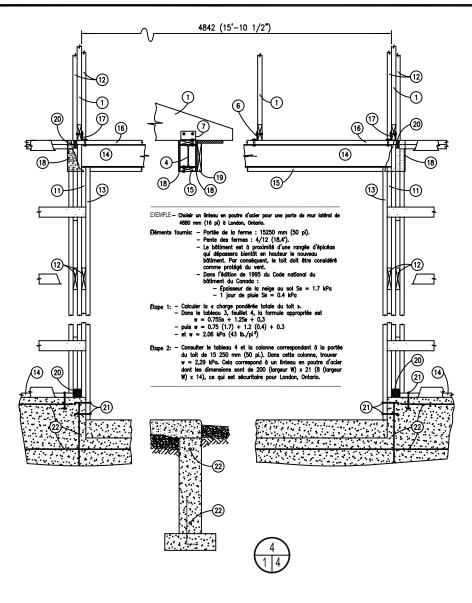
Nombre de clous depuis ce côté rivetés		
4		
7		
10		

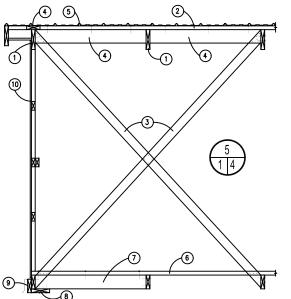
- 14. Deux clous vrillés de 102 mm (4 po) depuis le renfort(de l'autre côté) jusqu'à la membrure supérieure de la ferme.
- 15. L'axe de l'aisselier et celui de deux membres de la ferme doivent coîncider en un point.
- Pas de clous, aisselier sur la membrure inférieure.
 Ajouter le renfort de la membrure inférieure de la ferme, de
- façon à ce qu'il touche l'aisselier. 18. Barre d'armature 15 M continue.
- 19. Goujons 10M x 300 mm (12 po) à 500 mm (20 po) d'entraxe.

SYM	RÉ	VISION		vérifié par	DATE	APPROUVÉ PAR
CANADA SERVICE DE PLAN			l .	Détails structi		
CONÇU	PAR:	JET	DATE	DEC. 19	99	PLAN
DESSIN	DESSINÉ PAR: JBA RÉVISÉ					
ÉCHELLE: SANS ÉCHELLE		DETAIL HUMERO		8314		

FEUILLET 3 DE 4

CHECKED





Tableaux 4
Charges pondérées totales du toit sur les poutres d'acier, w (kPa)*

Dimensions		Por	tée du toit	en mm (pi.))
des poutres — d'acier — métrique (impérial)	9150 (30 ft)	12200 (40 ft)	15250 (50 ft)	18300 (60 ft)	21350 (70 ft)
** W250x39 (W10x26)			6.13	5.10	4.37
W200x42 (W8x28)			5.29	4.40	3.78
W250x33 (W10x22)		6.28	5.03	4.18	3.59
W200x36 (W8x24)		5.68	4.54	3.78	3.24
W200x31 (W8x21)	6.64	4.98	3.99	3.32	2.84
W200x27 (W8x18)	5.53	4.15	3.32	2.76	2.37
W250x24 (W10x16)	5.39	4.05	3.24	2.70	2.31
W200x21 (W8x14)	3.82	2.87	2.29	1.91	1.64

REMARQUE: Pour les poutres d'acier dont la portée n'excède pas 4 880 mm (16 pi). *pour une porte d'une largeur nominale de 4 880 mm (16 pi).

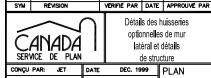
*Signifie « à large battants », 250 mm d'épaisseur par 39 kg/m de long (10 po d'épaisseur par 26 lb./pi de long).

- 1. Fermes à 1220, 813 ou 610 mm (48, 32 ou 24 po) d'entraxe. 2. Pannes de toit de 38 x 89 mm (2 x 4 po), longueurs de 4880mm (16 pi), joints d'extrémité décalés au niveau des fermes à 2440 mm (8 pi). Clouer chaque panne à chaque ferme à
- l'aide de 2 clous spiralés de 102 mm (4 po). 3. Contreventement permanent avec croix de Saint-André de 38 x 89 mm (2 x 4 po) au niveau de chaque renfort de ferme (2, mais ne pas excéder 2440 mm (8 pi) d'entrave.
- 4. Cales de 38 x 140 mm (1 x 6 po) entre les pannes au niveau des fermes 1 des pignons. Clouer sur 1 avec des clous vrillés de 102 mm (4 po) à 150 mm (6 po) d'entraxe.
- Le toit métallique se compose d'une feuille d'acier galvanisé d'une épaisseur minimum de 0,34 mm (cal. 29) fixée avec des vis. Profils typiquement canadiens.
- Renfort de la membrure inférieure de ferme de 38 x 89 mm (2 x 4 po). Espacement selon le fabricant de la ferme mais n'excédant pas 2440 mm (8 pi) d'entraxe.
- Cale de 38 x 140 mm (2 x 6) entre les fermes à chaque croix de Saint-André 3, couper en biseau la cale supérieure afin qu'elle s'ajuste à la panne du toit (2) et clouer la 2 à la cale.
- quelle s'ajuste à la parme du tont 2, et clouer la 2 à la cale. 8. Linteau de porte de 38 x 184 mm (2 x 8). 9. Planche de voie et solin en tôle galvanisée ajustés à la porte et
- au matériel du mur d'extrémité. 10. Parement mural extérieur en acier.
- Quatre colombages de 38 mm (1 ½ po), même largeur que les colombages jumelés au niveau de l'aisselier (tableau 3, feuillet 2). Deux des colombages sont coupés dans la trajectoire de l'aisselier 12.
- 12. Trois aisseliers spéciaux de 38 x 140 mm (2 x 6) . Deux membres extérieurs intercalés entre la ferme (1) et un colombage (11). Un membre interne est coupé dans la trajectior des membrures de la ferme et du colombage. Clouer l'aisselier à travers la membrure supérieure de la ferme et d'un colombage, depuis 2 côtés, comme dans le tableau ci-dessous.

Stud Size (tableau 2, feuillet 2)	Nombre de clous vrillés de 102 mm (4 po (double cisaillement) de chaque côté
38x89mm (2x4)	2
38x140mm (2x6)	4
38x184mm (2x8)	6

- 13. Montant latéral de porte de 38 mm (1 ½ po), plus large de 102 mm (4 po) que les colombages (1). Couper le montant et un colombage de façon à donner un appui en bois de bout de 76 mm (3 po) à la poutre d'acier (14. Aligner le bord extérieur du montant avec la planche de voie 19).
- Poutre d'acier, pour connaître les dimensions voir le tableau 4.
 Percer des trous pour les boulons (15) et (17).
- 15. Montant de porte de 38 mm (1 ½ po), de même largeur que les colombages (1). Boulons ordinaires de 3/8 po dans (14 et (6) à 1220 mm (48 po) d'entraxe ou moins.
- 16. Sablière, continue de chaque côté de la porte.
- Découpage des ancrages de la ferme depuis une comière d'acier de 50 x 76 x 6 mm. (2 x 3 x 1/4 po). Trois boulons de 3/8 po dans la poutre (14) la sabilière (16) et les fermes (1).
 Poutre creuse en contreplaqué ou en panneau à grandes
- 8. Poutre creuse en contreplaqué ou en panneau à grandes particules de 95 mm (3/8 po). La clouer à la sabilère (6), aux colombages (1) et au linteau (15) afin de protéger le toit de tout soulèvement provoqué par le vent.
- 19. Planche de voie optionnelle de 38mm (1½ po) pour portes coulissantes.
- Étrier à solive double, clous à béton spéciaux de 38mm (1½ po)
 Boulons en L de ½ x 8 po, fixer le montant latéral et la lisse au béton.
- 22. Barre d'armature 15 M continue.

& Associates onsulting Engineers outstands



CONCU PAR: JET DATE DEC. 1999

DESSINÉ PAR: JBA RÉVISÉ

ÉCHELLE: SANS ÉCHELLE

AND SECHELLE

AND SEC